

## **THE JOY OF LESS : UN NATURALISME A MINIMA**

**(ENGEL CHEZ PEIRCE)**

Jean-Marie Chevalier (UPEC)

Il savait que c'était la fin. Il avait fait son temps. La preuve, d'autres, plus jeunes, étaient partis avant lui... Il aurait seulement bien voulu tenir jusqu'à la Saint-Jean. Mais cela, il ne le disait pas. Angèle le savait, et cela lui suffisait. [...] Mais alors Angèle savait.

Pascal Mériageau, *Quand Angèle fut seule...*

Frank Ramsey, Donald Davidson, Bernard Williams ou Derek Parfit figurent parmi les auteurs les plus discutés par Pascal Engel. Mais il est dans son œuvre une référence plus discrète dont l'usage est révélateur, celle à Charles Sanders Peirce. Quoique résolument anti-pragmatiste, Engel ne manque pas de renvoyer à certains aspects de la pensée du fondateur du pragmatisme, et en particulier à sa théorie des sciences normatives. Comprendre et évaluer cet usage constitue l'un des objets du présent article. Le deuxième est de clarifier le type de naturalisme qu'Engel appelle de ses vœux. Il entend opérer la suture entre phénomènes naturels, en particulier causaux, présents dans le monde réel, et caractère normatif de la pensée logique et morale. Comme on a pu l'écrire : « Le but idéal d'Engel est de délimiter un territoire où la philosophie comme enquête normative et la psychologie comme science naturelle se rencontrent d'une manière substantielle et intéressante. »<sup>1</sup> La thèse du présent article est que ce nouage se fait d'une manière particulièrement subtile chez Peirce, et que, d'une part, c'est une raison fondamentale pour laquelle Engel exprime un intérêt constant pour ce philosophe, mais que, d'autre part, Engel n'a pas complètement exploité les meilleures ressources peirciennes pour penser une forme de naturalisme articulant contraintes normatives et facticité psychologique. On soutiendra que le naturalisme engélien est inspiré de Peirce, mais qu'il pourrait – voire devrait – l'être davantage.

### **1. Engel chez Peirce**

S'il est une référence philosophique qui dans les écrits d'Engel joue un rôle aussi discret qu'indispensable, c'est sans doute celle à Charles S. Peirce. Qu'Engel connaisse

---

1 J. Dokic, « Review of *Philosophie et Psychologie* by Pascal Engel », *Mind* 110(437), 2001, p. 199-203.

de manière juste et précise ce penseur difficile n'est pas pour étonner. Mais qu'il lui attribue une place aussi déterminante l'est davantage de la part d'un anti-pragmatiste déclaré, qui combat par exemple la réduction des normes épistémiques aux normes pratiques ou la thèse qu'il existe des actions mentales. Il est vrai que le point de départ ramseyen d'Engel, notamment la thèse de la croyance comme habitude dispositionnelle à agir, pouvait le conduire vers des contrées peirciennes. Mais celles-ci sont tellement touffues que l'on peut se demander de quelle région précise du continent peircien il s'agit. Quel est le Peirce d'Engel ? S'agit-il du booléen, du sémioticien, de l'expérimentateur ? De l'épistémologue de la fixation des croyances, du pragmatiste travaillant à la clarification des concepts, du métaphysicien auteur d'une cosmologie évolutionniste ? Le Peirce d'Engel est-il celui de Deleuze, de Putnam, d'Eco ? Un Peirce diagrammatique, communicationnel, wittgensteinien ? Comme on le verra, l'attrait que le fondateur du pragmatisme exerce sur Engel semble résider en large part dans sa conception de la logique comme science normative.

Tentons d'isoler quelques traits qui séduisent Engel lorsqu'il se promène chez Peirce :

1. L'œuvre de Peirce est citée comme exemple de « bonne » philosophie analytique. C'est une philosophie du sens-commun<sup>2</sup>, dont la modeste prétention est de dire ce qui est et de tirer les conséquences, sans chercher à séduire<sup>3</sup>.
2. Parce qu'il ne recherche ni effets littéraires ni romantisme de l'action, Peirce est par excellence l'opposant du pragmatisme « anti-théorique » (James, Dewey, Rorty). Le pragmatisme théorique, qui considère que les valeurs et normes de l'action ne menacent pas celles de la connaissance, a les sympathies de la « bonne » philosophie analytique<sup>4</sup>.

---

2 Par exemple : « I have characterized above Analytic Philosophy as a form of “enlightened” or “critical” common sense. The phrase comes from C.S. Peirce. It does not mean that philosophical claims and theories are no better than common sense beliefs, but that the standards by which we evaluate our philosophical beliefs should not be different from the standards by which we evaluate our common sense beliefs. » (« Analytic Philosophy and Cognitive Norms », *The Monist*, 82, 2, 1999, p. 218-234) Cf. aussi « Will Philosophy be Less Silly in the XXIth Century? » (*Notes and News*, 4, 2004, International Academy of Philosophy, Erevan) à propos du « philosophe modeste ».

3 Engel se réfère à la maxime : « In order to be deep it is sometimes necessary to be dull. » Le texte exact est le suivant : « Every metaphysician is supposed to have some radical fault to find with every other, and I cannot find any direr fault to find with the new pragmatists than that they are *lively*. In order to be deep it is requisite to be dull. » (CP 5.17, extrait des 1903 *Harvard Lectures on Pragmatism*) Une autre version du manuscrit porte : « The direst fault I find with all the people whose pose as pragmatists is that they all write philosophy in more or less lively styles and are sometimes even entertaining. It is plain that to be deep one must be dull. » Susan Haack a commenté cette « maxime lugubre » (« Dismal Dictum ») pour la sauver d'une impression de scientisme techniciste (*Manifesto of a Passionate Moderate*, University of Chicago Press, 2000, p. 57-8).

3. Le pragmatisme théorique ne réduit la croyance ni à un état mental ni à une action. À ce titre, Peirce est avant toute chose le fondateur de la théorie de la croyance-disposition<sup>5</sup>.
4. En conséquence, Peirce est radicalement opposé à la thèse jamésienne de la volonté de croire, qu'il qualifie de « suicidaire »<sup>6</sup>.
5. À la volonté de croire s'oppose, comme une exigence éthique, la volonté de savoir et le devoir de rechercher la vérité<sup>7</sup>.
6. La vérité est pour Peirce conçue comme acceptabilité rationnelle à la limite de l'enquête scientifique, thèse qu'Engel interprète dans un sens idéaliste<sup>8</sup>. Peirce est donc un représentant de « la thèse de la rationalité idéale »<sup>9</sup>, et pour lui, la vérité est la norme ou le but de l'enquête<sup>10</sup>.
7. Peirce est également évoqué au passage sous la plume d'Engel pour des clarifications conceptuelles sur l'intuition et sa critique<sup>11</sup>, la caractérisation d'une règle comme habitude, ou la conception propensionniste de la probabilité<sup>12</sup>.

À l'exception peut-être du dernier point énonçant des thèses plus spécifiques, l'usage de Peirce par Engel, très cohérent, est globalement orienté vers l'établissement d'une position pragmatiste opposée à celle de Rorty : Peirce est lu comme un philosophe analy-

- 4 « Le pragmatisme authentique, celui de Peirce, n'est pas ennemi de la vérité », *La Dispute*, Paris, Minuit, 1997, p. 225. Cf. « Comment rester insensible. Réponse à G. Tuzet », *Revue philosophique*, 4, 2008, p. 477-481 ; et « Is there any such thing as post-analytic philosophy? », conférence de la Société de philosophie d'Auvergne, 1995.
- 5 Cf. les deux articles magistraux « Croyances, Dispositions et Probabilités (Peirce et Ramsey) » et « Belief as a Disposition to Act. Variations on a Pragmatist Theme », *Cognitio*, Sao Paulo, 2005. Engel retient bizarrement de Peirce que pour lui, « il y a *croyance* et *croissance* » (« Petits déjeuners continentaux et goûters analytiques »).
- 6 Lettre à William James du 9/03/1909, publiée dans Ralph B. Perry, *The Thought and Character of William James II*, Londres, Oxford University Press, 1936, p. 438.
- 7 Cf. « Is Truth a Norm ? », in P. Pagin, G. Segal & P. Kotatko, eds, *Interpreting Davidson*, Stanford, CSLI, 2001, p. 37-51.
- 8 *Truth*, Bucks, Acumen, Chapitre 2, 2002.
- 9 « La Logique peut-elle mouvoir l'esprit ? », *Dialogue* 1998, I, p. 1-27.
- 10 Ce qui n'en fait une notion normative qu'indirectement : c'est une propriété descriptive des croyances ; mais la connaissance, elle, est normative (« Normes éthiques et normes cognitives », *Cités*, 15, 2003, p. 171-186).
- 11 Cf. « Speaking Up for the Clerks », in R. Auxier ed., *The Philosophy of Richard Rorty, Library of Living Philosophers*, La salle, Ill., Open Court.
- 12 « Dispositions, contrefactuels et potentialités », communication à la journée « Les modalités en philosophie », Université de Caen (inédit), 1996 ; « Les objets vagues le sont-ils vraiment ? », *Cahiers de philosophie de l'université de Caen, numéro Gareth Evans*, 2004.

tique « anti-pragmatiste », au sens assez galvaudé du pragmatisme que Peirce rejetait lui-même, c'est-à-dire comme une philosophie de l'action anti-fondationaliste conduisant à relativiser la notion de vérité. Pour lui, nos croyances, qui sont des dispositions à agir, ne peuvent être entretenues à volonté, car elles visent la vérité. Comme nous avons ce devoir de viser la vérité, et que nous pouvons exclure les croyances qui manquent leur but par un autocontrôle rationnel, nous avons une responsabilité éthique à leur égard. Il y a donc un parallélisme entre logique et éthique<sup>13</sup>.

Le cœur du « peircianisme » d'Engel renvoie ainsi, dans les écrits du philosophe de Milford, à la théorie des sciences normatives, qui spécifie précisément la relation entre esthétique, éthique et logique. Engel insiste du reste bizarrement sur le fait que la théorie architectonique des sciences normatives caractérise le post-kantisme en général<sup>14</sup>, tout en y voyant l'intérêt et l'originalité de Peirce. Ce dernier a en fait élaboré une telle conception assez tardivement, au tournant du vingtième siècle (dans sa soixantaine, Peirce ayant alors encore de beaux jours intellectuels devant lui). En quelques mots, cette théorie énonce qu'il existe trois sciences normatives, la logique (science du vrai), l'éthique (science du bien) et l'esthétique (science du *summum bonum*), et qu'une relation de dépendance les relie : la normativité de la logique repose sur celle de l'éthique, dont la normativité est fondée dans l'esthétique. Engel exprime une adhésion entière à la thèse de la normativité : « Je m'accorde pleinement avec Peirce. La logique est une discipline normative.<sup>15</sup> » Il l'interprète en un sens fort : être normative pour la logique signifie qu'il y a un devoir à être logique, devoir au moins « parallèle » à celui des obligations morales. Que le type de normativité de la logique et de l'éthique soit le même ne signifie pas que l'éthique dépende de la logique ou que l'action soit subordonnée à la connaissance, ni inversement qu'il faille « moraliser » les normes cognitives : en cette confusion consiste précisément le pragmatisme mal compris.

---

13 Pour cet emploi de « parallélisme », je me recommande de l'article d'André Lalande, « Du parallélisme formel des sciences normatives », *Revue de métaphysique et de morale*, 19, 4, 1911, p. 527-532. Un lecteur euclidien pourrait s'étonner que logique et éthique se croisent du fait de leur parallélisme. Mais d'une part il n'est pas si évident que la normativité logique soit proprement éthique, même partiellement – quoique même l'Analyphron de *La Dispute* doive convenir « que ces normes épistémiques ressemblent à des valeurs morales, et qu'elles n'ont, pour notre époque, rien de bien excitant. [...] Quant à la question de savoir quelles sont les relations entre l'éthique de la croyance et de l'enquête et l'éthique tout court, elle est complexe, et vous me permettrez de la réserver pour une autre occasion. » (p. 225). Et d'autre part, la notion de parallélisme fait référence, chez Lalande et chez Peirce dont il s'inspire, à un tableau tripartite où logique, éthique et esthétique fonctionnent de manière symétrique.

14 Cf. « The Norms of Thought, a Genealogical Sketch », in G. Tuzet éd., *The Rules of Inference*, Milan, Egea, 2009, p. 93-119.

15 « Normes logiques et évolution », *Revue Internationale de Philosophie* 2, 51, 1997, p. 201-219.

D'une part, donc, les normes logiques sont comparables aux règles de la conduite : un raisonnement est correct ou non selon qu'il s'accorde ou non avec certaines normes du raisonnement que nous acceptons. Ces normes sont des règles, impératifs ou prescriptions que nous suivons de la même manière que l'homme bon accepte qu'il doit observer des normes morales. Ce rapprochement entre normes logiques et normes morales réjouit jusqu'à la tortue engélo-carrollienne, à qui il évoque le syllogisme pratique aristotélicien portant sur les raisonnements qui nous conduisent à l'action à travers une délibération<sup>16</sup>. Mais d'autre part, l'analogie ne doit pas être poussée trop loin. Engel est soucieux d'en marquer les limites :

« Comme science, la logique n'a rien à voir avec l'éthique : c'est une discipline théorique et non pas pratique. Mais quand elle est un art ou un apprentissage du raisonnement, il y a bien un parallèle entre logique et éthique : la première repose sur des normes épistémiques alors que la seconde repose sur des normes morales. C'est donc à bon droit que l'on parle de *sciences normatives*. »<sup>17</sup>

Il se trouve que cette déclaration s'éloigne considérablement de la thèse peircienne. Car pour Peirce c'est bien en tant que discipline théorique, comme science, qu'elle est normative et *fondée* par la normativité éthique. Or Engel rapporte explicitement son propos, dans les quelques lignes qui précèdent, à la pensée de Peirce :

« Il nous arrive d'avoir, au niveau métacognitif, un contrôle réfléchi sur nos inférences, et de revenir sur les principes que nous employons. Dans ces cas, même si notre pensée reste guidée par le vrai, et non par le bon ou l'utile, elle comporte un élément actif. Ce contrôle actif s'apprend et s'éduque. C'est à ce point que les raisons que nous avons d'accepter telle ou telle règle rejoignent les causes qui nous forcent à les appliquer. Peirce disait que "le raisonnement est essentiellement de la pensée qui est sous le contrôle de soi, tout comme la conduite morale est une forme de conduite contrôlée". »

Une tension se fait donc jour entre Engel et Peirce. Elle provient du fait qu'Engel affirme la normativité de la logique entendue comme une science, mais refuse de la fonder dans la morale. Si pour Peirce on est en droit de distinguer entre une logique comme science et une logique comme art, c'est au sens où l'une constitue un corps doctrinal susceptible d'être enseigné et l'autre une pratique rarement explicitée. Mais dans cette distinction

16 « La Logique peut-elle mouvoir l'esprit ? », art. cit.

17 « Logique », in *Philosophie*, Eyrolles, 2007, p. 76.

entre *logica docens* et *logica utens*, la logique qui fait l'objet d'un apprentissage, la conduite qui s'éduque, devrait être du côté théorique du *docens* et non de la pratique d'un utilisateur. Ce n'est pas le cas chez Engel, pour qui la logique n'est analogue à l'éthique que dans la mesure où « l'action logique », c'est-à-dire l'assentiment donné à des inférences jugées correctes, est une action contrôlée, délibérée, libre, donc morale. Ce qui est éthique dans la logique, ce ne seraient pas les « transitions de premier-ordre », comme Engel les appelle, mais la réflexion sur les principes et normes logiques, ou « jugements de second-ordre ». « En ce sens, les normes logiques jouent le même rôle que les principes éthiques jouent vis-à-vis de l'action : en conséquence, l'activité du raisonnement logique est une forme d'action.<sup>18</sup> »

Encore n'est-on pas obligé d'accepter la thèse de l'action mentale : pourquoi le fait de produire des jugements de second-ordre sur nos inférences entre croyances de premier-ordre transformerait-il nécessairement le raisonnement en une forme d'activité ? Et comment se fait le passage, par la réflexivité sur les normes, des inférences reçues causant nos croyances à des justifications de ces mêmes croyances ? Sur ce deuxième point, il est vrai que Peirce est assez peu disert. Engel en conclut que rien ne pousse à accepter une dépendance plus forte vis-à-vis de l'éthique : même si le raisonnement est une forme de conduite délibérée, il ne s'ensuit pas selon lui que les normes logiques reposent sur des normes éthiques ni que la justification logique est une forme particulière de justification éthique. Cette conception plus forte, non seulement d'une analogie, mais d'un parallélisme strict entre logique et éthique, qui a pu être reprochée à tort à Engel<sup>19</sup>, est en propre celle du dernier Peirce : être logique c'est être moral, et il est « impossible d'être complètement et rationnellement logique autrement que sur une base éthique » (CP 2.198)<sup>20</sup>. D'aucuns y soupçonneraient la moraline d'un philosophe qui venait de traverser une crise mystique. On pourrait à cet égard parler d'angélisme peircien.

## **2. Un angélisme peircien**

En tout état de cause, l'écart avec Peirce n'a rien de problématique en soi. Tout au plus s'agirait-il, si Engel prête à Peirce une thèse qui n'est pas la sienne, d'une inadvertance de lecteur, d'autant plus bénigne que l'ambition d'Engel n'est certainement pas le commentarisme peircien. Mais on peut aussi se demander si la tension n'est pas révélatrice

18 « The Norms of Thought, a Genealogical Sketch », art. cit.

19 Par ceux-là mêmes qui ont développé la thèse peircienne... Cf. C. Chauviré, « Pourquoi moraliser les normes cognitives ? », *Cités* 1, 5, 2001, p. 87-92.

20 CP suivi du numéro de volume et de paragraphe renvoie à : C.S. Peirce, *Collected Papers of Charles Sanders Peirce*, Cambridge, Harvard University Press, 1931-1935, 1958.

d'une difficulté plus réelle. Elle résiderait dans l'articulation problématique de la normativité du logique et du moral, ainsi que dans celle du théorique et du pratique. Si c'est simplement comme art que la logique est dotée d'une normativité analogue aux normes pratiques, que désignent les normes logiques ? Une fois complètement détachées de toute activité, d'un comportement ou d'un devoir-faire, à quoi la normativité d'un devoir-penser renvoie-t-elle ?

Il pourrait sembler possible de répondre à cette inquiétude en jouant Peirce contre Peirce. Car avant de développer son système des sciences normatives, le fondateur du pragmatisme a défendu une conception de la logique qui soit une science plutôt qu'un art, « science formelle du monde logique » (W1.169)<sup>21</sup> ou « science des formes de la représentation » (W1.322). Cette science logique est étroitement liée à l'éthique sans pour autant se fonder sur celle-ci. C'est la célèbre théorie dite du « socialisme logique », ou plus exactement du fondement social de la logique, qui défend l'impossibilité d'un égoïsme rationnel : la logique et la science (en particulier les exigences de la méthode inductive) imposent de prendre en compte l'intérêt de la communauté indéfinie des enquêteurs et de mettre en œuvre un certain nombre de vertus éthiques et non simplement épistémiques. Néanmoins, cette conception s'éloigne tout autant de celle d'Engel – ou qu'Engel endosse en l'attribuant à Peirce –, car elle est absolument non normative. Si la théorie peircienne des sciences normatives constitue une étape majeure dans sa pensée, c'est bien parce qu'avant son élaboration, la conception peircienne de la logique est résolument non normative, car non déontique. Nul devoir, nulle prescription ne régissent les lois de la logique, qui énoncent la façon dont les choses sont et non dont elles devraient être.

« On a supposé que les lois de la logique pourraient être enfreintes. Qu'elles disent “tu dois” et non “tu vas”, en bref que ce sont des énoncés non pas de *fait* mais de *dette*. Mais à quelle page du livre de comptes de l'homme ce “devoir” fait-il référence ? *Débiteur* intellectuel de quoi ? C'est impossible à dire. » (W1.166)

De la même façon que les lois logiques ne sont pas prescriptives, les énoncés de probabilité ne formulent pas des attentes que l'on *devrait* avoir :

« Voilà une allusion à une transaction du côté débiteur sur le livre de comptes de l'homme. Quelle est cette transaction ? Quelle est la signification de ce *de-*

---

21 W suivi du numéro de volume et de page renvoie à : C.S. Peirce, *Writings of Charles S. Peirce, A Chronological Edition*, Bloomington & Indianapolis, Indiana University Press, 1982-2012.

voir ? Puisque la probabilité n'est pas une affaire de morale, le *devoir* doit faire référence à une alternative qui doit être évitée. » (W2.99-100).

Si d'aventure la pensée avait des devoirs (mais lesquels ?), ils ne seraient certainement pas moraux : voilà ce que soutient résolument le jeune Peirce. De sorte que malgré qu'Engel en ait, sa théorie fait davantage écho à celle, anti-normative, du jeune Peirce, qu'à celle, plus tardive, des sciences normatives. En défendant une conception normative de la logique indépendante de l'éthique, Engel propose en somme une sorte de voie moyenne entre le jeune Peirce et le Peirce mature de Milford, entre l'anti-normativisme des années 1860 et 1870 et l'architecture normative du vingtième siècle.

Comme le suggère lui-même Engel, ces perplexités sont peut-être au moins partiellement levées si l'on clarifie ce qu'on entend par « éthique ». C'est pour Peirce une science théorique portant sur l'idéal de la conduite et la nature du bien. Elle n'a donc qu'indirectement à voir avec des raisons d'agir ou des motivations pour l'action. On peut ainsi s'accorder sur l'idée que la logique est éthique au sens où elle donne des idéaux de conduite, mais pas des raisons d'agir. Or ce sont ces dernières, dans leurs relations aux raisons de croire, qui intéressent plus particulièrement le projet d'Engel. Tandis que Peirce articule les *sciences* normatives entre elles, Engel réfléchit à l'articulation des croyances aux actions, et à l'articulation de leurs justifications. C'est sans doute là que se séparent leurs routes respectives<sup>22</sup>. Pour cette raison, un certain nombre de thèses portées par Peirce ne peuvent être reprises par Engel. En particulier, ce dernier ne souhaite pas adopter la réponse au problème de l'articulation des normes et de la nature dans la cosmologie évolutionniste peircienne.

Il est pourtant frappant de constater que l'un des problèmes centraux qui ont motivé les recherches de Peirce est aussi celui qui a tenu en haleine Engel pendant de nombreuses années. Certes le Peirce d'Engel, le sexagénaire théoricien des sciences normatives, n'est-il sans doute pas le plus propre à faire ressortir cette parenté d'enquête. L'angélisme de Peirce ne séduit pas Engel, car l'apparence de « moraline » qui coule dans son encre rapproche l'épistémologie peircienne tardive d'une théorie des vertus épistémiques<sup>23</sup>. J'aimerais montrer qu'il existe un autre Peirce<sup>24</sup>, qui lui aussi a proposé une ré-

22 Cela ne signifie pas que Peirce n'a pas théorisé *aussi* cette question, essentielle au pragmatisme, mais que l'approche par les sciences normatives n'y mène pas directement.

23 On ne s'étonnera pas que Linda Zagzebski notamment se réclame explicitement de Peirce.

24 Je ne prétends pas qu'il est plus « vrai », ni plus fidèle aux textes. Étant donné l'immensité des écrits peirciens et la variété des thèses qu'il a défendues, il me semble acceptable qu'en fonction des choix de textes faits par le lecteur ou le commentateur, puissent se constituer des « constellations » problématiques et thématiques assez différentes.

flexion féconde sur l'articulation du naturel et du normatif, et dont les propositions sont peut-être plus proches encore de la position d'Engel sur les normes dans la nature. Avant cela, je rappellerai la position d'Engel et quelques-unes de ses difficultés.

### 3. Mister Minimalist<sup>25</sup> : le problème de l'articulation du naturel et du normatif

L'une des tâches qu'Engel s'est fixées consiste à caractériser et décrire précisément les interactions entre les propriétés normatives du « monde 3 » et les propriétés naturelles du « monde 2 », pour reprendre la terminologie de Frege et de Popper. Cela requiert non seulement de souligner l'objectivité et la normativité de la logique et des mathématiques, tout en expliquant en quoi elles consistent. Une telle approche est issue du virage « quinién » qu'a pris la philosophie anglo-saxonne depuis les années 1960 : son modèle n'est plus la philosophie du langage (à la Wittgenstein, Geach ou Dummett), mais de l'esprit (à la Davidson). Même s'il y a continuité plutôt que remplacement de l'une par l'autre, un désaccord fondamental sépare philosophes de l'esprit et philosophes du langage, qui porte selon Engel en grande partie sur la réalité des contenus psychologiques infra-propositionnels indépendamment des jugements (par exemple le contenu conceptuel de la perception). Plus généralement, tandis que la philosophie du langage proposait une méthode à peu près objective, la philosophie de l'esprit ramène au contraire le débat à un état « anté-frégéen<sup>26</sup> ». Malgré tout, l'ambition de celle-ci demeure normative et non simplement descriptive : il ne s'agira pas de dire par exemple quels sont les types de processus qui conduisent à la formation de connaissances *de facto*, mais de spécifier ceux qui devraient gouverner la vie psychologique des agents humains.

Ce point de départ engage une certaine conception de la méthode philosophique : la philosophie est essentiellement – quoique pas uniquement – une enquête conceptuelle. En brouillant la distinction stricte entre vérité proprement conceptuelle ou logique et vérité empirique, Quine a détrôné la méthode d'analyse conceptuelle *a priori* et motivé une naturalisation de la philosophie, vouée à s'intégrer dans la science. Il est possible de prendre ses distances à l'égard d'un réductionnisme naturalisant de ce type sans pour autant se ranger à l'herméneutique interprétative (à la façon de Vincent Descombes) qui sépare irrémédiablement sciences de la nature et sciences de l'esprit. En-

---

25 Sur le sujet, on consultera avec profit, de Francine Jay : *Miss Minimalist: Inspiration to Downsize, Declutter, and Simplify*.

26 « Le rêve analytique et le réveil naturaliste », *Le Débat*, 72, 1992, p. 104-114.

gel ne prône pas davantage une approche sociologique (comme celle de Martin Kusch)<sup>27</sup> : les faits naturels ne se limitent pas à des données sociologiques, il faut aussi considérer les faits biologiques et psychologiques. On parvient ainsi à un naturalisme causal acceptant à la fois des contraintes conceptuelles sur l'explication psychologique et une pertinence des travaux de psychologie sur l'enquête conceptuelle. Autrement dit, il s'agit d'éviter à la fois le psychologisme scientiste et l'antipsychologisme.

La position défendue par Engel, entre psychologisme radical et antipsychologisme, se présente donc comme une forme de psychologisme corrigé. Engel ne se cache pas d'une « présomption psychologiste »<sup>28</sup> : il y a des chances pour « que la thèse psychologiste, sous des versions plus satisfaisantes que celles du passé, ait encore de beaux jours devant elle. » Un des arguments d'Engel réside dans la faible plausibilité d'un monde de normes : « Après tout, nous sommes membres de l'ordre naturel, et *ce serait incroyable qu'existe un royaume de superfacts complètement divorcés de celui-là.* »<sup>29</sup> Aussi, bien que le psychologisme sous sa forme réductionniste soit erroné, est-il de bonne méthode de rechercher des antécédents causaux aux notions normatives, comme de rapprocher la psychologie d'une notion et ce qui relève de sa définition. Mais ce psychologisme « faible » doit également rendre justice à l'autonomie des pensées par rapport aux représentations, et ne peut faire l'économie des questions normatives. Une théorie naturaliste de l'esprit qui commencerait par une analyse de la pensée n'échappe pas aux problèmes d'une théorie de la signification, car les naturalistes n'ont pas « réduit dans leur poêle à frire la sauce des problèmes philosophiques. »<sup>30</sup> Si tel était le cas, les phénomènes normatifs – énoncés portant sur la signification, les valeurs morales, les évaluations épistémiques du contenu de nos pensées –, une fois incorporés dans les explications naturelles, seraient littéralement dissouts, comme nuls et non avenus.

Les arguments contre le psychologisme réductionniste<sup>31</sup> sont variés. On pourrait tout d'abord contester la nécessité d'un tel naturalisme psychologisant en tant que projet ex-

---

27 Cf. « The Psychologist returns. Critical Review of M. Kusch, *Psychologism*, E. Stein, *Without Good Reasons*, E. Picardi, *La chemica dei concetti*, A. Brook, *Kant and the Mind* », *Synthese* 115, 1998, p. 375-393 ; et « The Norms of thought : are they social ? », *Mind and Society*, 3, 2001, p. 129-148.

28 *Philosophie et psychologie*, Paris, Gallimard, Folio, 1996.

29 « The Psychologist returns », art. cit. p. 384.

30 *Philosophie et psychologie*, op. cit. p. 54.

31 Cette locution peut sembler constituer un pléonasme. Afin qu'elle ne le soit pas, dans l'expression « psychologisme non réductionniste » il faut entendre le mot « psychologisme » comme désignant non pas la réduction des normes (logiques par exemple) à des faits de la psychologie, mais une attitude générale favorable à la prise en compte des enseignements de la psychologie.

plicatif. La base de l'argumentation d'Engel peut être résumée de la façon suivante : pour que les normes soient applicables à des êtres humains, elles doivent être formulées de manière à ce qu'ils puissent les suivre. Les normes doivent donc avoir des propriétés accessibles à la psychologie des agents. Tout au contraire, Frege a expulsé les pensées si loin de l'esprit qu'elles ne peuvent plus le mouvoir. Les dualismes radicaux qu'il a postulés rendent incompréhensibles les phénomènes mêmes qu'ils sont censés expliquer. Mais si nous devons observer des normes, nous devons pouvoir le faire. Devoir implique pouvoir, les « *oughts* » ne valent que s'ils sont aussi des « *cans* ». On pourrait répondre à cela en se demandant comment, s'il est aussi probant, l'argument a pu échapper à des générations de normativistes. Pourquoi par exemple la loi morale n'a-t-elle pas besoin d'être présente dans la nature selon Kant ? La réponse du kantien serait que c'est parce qu'elle s'adresse à la partie normative, intelligible dans l'homme, et non à l'homme naturel. L'homme qui recherche la vérité et répond aux devoirs n'est pas l'animal en nous. Le sens moral, une raison transcendant(al)e, Dieu en nous, etc. : les candidats à l'anti-naturalisme sont pléthore. Au reste, un kantien plus naturaliste pourrait aussi répondre que la loi morale est d'une certaine manière présentée naturellement à l'homme, sous la forme du respect, qui est la reconnaissance du devoir par la sensibilité.

L'objection la plus convaincante peut-être dénonce une circularité au cœur du naturalisme psychologique : le psychologue entend expliquer les normes logiques en termes naturalistes, mais ce faisant, il présuppose la validité de telles normes, qui est donc un fait irréductible. D'autres objections antipsychologistes ont été formulées notamment par Frege<sup>32</sup>, mais elles n'envisagent parfois qu'une psychologie assez caricaturale : le psychologique serait subjectif, atomique, incapable d'apporter des justifications épistémiques. « Tout se passe comme si l'antipsychologiste exagérait le caractère idiosyncrasique et subjectif des explications psychologistes pour les besoins de sa cause », déplore Engel<sup>33</sup>. Les réponses aux objections (par exemple : la similarité des représentations suffit à garantir une objectivité ; causes et raisons ne sont pas indépendantes ; lois logiques et psychologiques ont des points de contact) font pencher la balance vers un psychologisme modéré.

---

32 Dans « L'antipsychologisme est-il irrésistible ? » (in M. Marion et A. Voizard éd., *Frege, logique et philosophie*, L'Harmattan, 1998, p. 211-226), Engel dénombre : 1. la variabilité (il n'y a pas d'identité des représentations) 2. la subreption (les causes ne sont pas des raisons) 3. l'ambiguïté (« loi » n'a pas le même sens en logique et en physique) 4. la circularité (ou « nouveau dilemme de Münchhausen » : réduire le vrai à l'attitude de tenir-pour-vrai suppose déjà le vrai) 5. la contextualité et la compositionnalité des significations (contre l'atomisme psychologique).

33 *Philosophie et psychologie*, op. cit., p. 103.

Le détail de ce psychologisme a été élaboré petit à petit par Engel, dans diverses publications examinant tel ou tel point particulier. Son style ne consiste pas à proposer d'emblée une thèse massive, mais à travailler terme à terme les oppositions majeures qui structurent la position normativiste. Aussi écrivait-il il y a deux décennies : « un naturalisme conséquent devra à la fois respecter ces oppositions, et chercher à les dissoudre, ou chercher à les reformuler différemment. Je n'ai encore qu'une idée très approximative et insatisfaisante de la manière dont celui-ci pourrait être accompli. »<sup>34</sup> Comment Engel a-t-il « accompli le naturalisme » ?

Un des traits les plus frappants de ce programme est sa modération. Comme celui de Susan Haack, le cri d'Engel est le fait d'un « modéré passionné »<sup>35</sup>. Un naturalisme raisonnable, à présomption psychologue, prendra la voie de la *mediocritas aurea*. Le héros engélien est toujours dans la pondération, la moyenne, l'intermédiaire. Il cherche une « sorte de *voie médiane* entre le psychologisme “avoué” des naturalistes cognitivistes contemporains, et la version “linguistique” de la philosophie analytique qu'a toujours recommandée Dummett. »<sup>36</sup>. Il ouvre un espace pour y mener l'enquête : « Entre la législation *a priori* et la législation empirique, il y a un entre-deux, qui est précisément celui que je voudrais explorer ici. »<sup>37</sup> Le centrisme traditionnel de l'entre-deux se met au besoin en marche vers un « les deux », qui essaie de tenir ensemble les opposés. Une exigence est ainsi de tenir compte des propriétés holistiques et externalistes du mental, et de la réalité des phénomènes mentaux dans la psychologie des individus. Il convient de reconnaître le caractère normatif et rationnel des concepts dont s'occupent les philosophes de l'esprit, et en même temps de ne pas dissocier ces concepts des caractéristiques naturelles et causales qu'étudient principalement les psychologues. La rencontre du troisième type sera plutôt en deçà du troisième degré, dans ce « monde 2 1/2, la région intermédiaire où propriétés normatives et naturelles entrent en contact. »<sup>38</sup> Cette utopie où les contraires se rejoignent ne naît pas d'une *Aufhebung* mais d'une mixité heureuse. La dialectique transcendantale se résout par le compromis. Comment pouvons-nous être à la fois membres du règne de la liberté et membres de celui de la nature, réceptacles de normes et êtres naturels ? Une stratégie générale du psychologisme minimal consistera

---

34 *Idem*, p. 62.

35 S. Haack, *Manifesto of a Passionate Moderate*, op. cit.

36 « L'antipsychologisme est-il irrésistible ? », art. cit., p. 212. Je souligne.

37 *Philosophie et psychologie*, op. cit. p. 57.

38 *Idem*, p. 123.

à distinguer le *contenu* de certaines notions, qui peut être objectif et normatif, de leur *existence*, réalité exerçant un pouvoir causal naturel.

#### 4. Quelques difficultés dans la mise en œuvre du minimalisme

Engel pourrait clamer qu'il a un projet. Et ce centrisme-là doit affronter le problème de sa réalisation. Si l'on accepte l'ambition d'un naturalisme minimalement normatif, ou d'un normativisme minimalement psychologique, comment concrètement le mettre en œuvre ? Il semble qu'après une première recherche d'inspiration davidsonienne, Engel a considéré que ce cadre ne lui permettait pas de résoudre la difficulté de manière satisfaisante, raison pour laquelle il se serait davantage tourné vers une philosophie du sens commun<sup>39</sup>.

D'emblée, le point de départ de l'épistémologie est l'entre-deux d'une ontologie à la réalité incertaine. Les croyances et autres attitudes propositionnelles qui constituent son matériau de prédilection relèvent de ce monde 2 ½, en ce qu'elles ne constituent ni le véritable ameublement mental ni un système purement normatif. Dans cet entre-deux se joue moins la rencontre des mondes 2 et 3 que l'invention d'un niveau intuitif emprunté à la psychologie populaire, qui ne doit être ni défendu ni rejeté, mais simplement accepté pour ce qu'il est, un type d'explication spontanée. La psychologie populaire « n'est tout simplement pas une théorie scientifique ou proto-scientifique de l'esprit, mais un schème général de compréhension de nous-mêmes, une "posture intentionnelle" impossible à éliminer »<sup>40</sup>. Il serait donc aussi absurde de la considérer comme vraie que de contester le réductionnisme épistémique ou ontologique qu'elle opèrerait. Engel dénonce la même erreur chez les « conservateurs » partisans de la réalité des attitudes propositionnelles (ainsi du cognitivisme qui prétend redescendre des compétences cognitives aux fonctions conditionnant leur effectuation) que chez ses adversaires éliminativistes (notamment connexionnistes, pour qui les états mentaux postulés par la psychologie populaire n'existent pas)<sup>41</sup>. Car la question n'est pas de savoir si les

---

39 Si des critiques ont pu favoriser ce virage, on penserait volontiers à la recension de *La Norme du vrai* par Thomas Baldwin, lequel écrit : « je ne pense pas qu'on puisse fournir une réponse à ces questions sur le rapport entre logique et psychologie sans donner une explication satisfaisante de la dimension causale de la psychologie du sens commun. Et il y a beaucoup de philosophes, dont je suis, pour soutenir que l'exposé de Davidson du contenu psychologique ne fournit pas une telle explication. » (*Revue philosophique de la France et de l'étranger* 182, 1992, p. 105).

40 « Le cerveau est-il le pilote du navire de l'esprit ? », in J.-F. Pradeau éd., *Histoire de la philosophie*, Paris, Seuil, 2009, p. 681-682.

41 « Psychologie populaire et explications cognitives », in J.-N. Missa dir., *Philosophie de l'esprit et neurosciences*, Annales de l'Université de Bruxelles, Bruxelles et Paris, Vrin, 1991, p. 135-146.

états mentaux et les contenus de représentation peuvent se retrouver ou non dans la microstructure. (Si elle l'était, l'éliminativisme marquerait toutefois un point sur son adversaire : de fait, les entités qui sous-tendent le fonctionnement cognitif ne correspondent pas aux états intentionnels. Mais cela ne suffit pas à invalider de tels états : comme l'écrit Engel sur un ton quasi galiléen, il n'y a pas dans le moteur d'une voiture l'équivalent de « braquer »... et pourtant elle braque.) Les descriptions de la psychologie populaire en termes d'attitudes propositionnelles et de contenus intentionnels sont donc pleinement explicatives, fondamentalement correctes et tout à fait indispensables. Mais cette causalité n'est pas à mettre sur le même « plan » que les explications causales scientifiques. Le problème est qu'en dissociant des plans, Engel n'articule semble-t-il pas vraiment les mondes 2 et 3. En évitant les ornières de l'éliminativisme et du réductionnisme, qu'a-t-on gagné en compréhension du naturalisme minimalement normatif ? Une chose est de distinguer la nature et les normes, autre chose serait de comprendre le détail de leurs interactions.

L'un des nœuds de l'articulation du naturel et du normatif se serre autour du lien entre causes et raisons. L'intérêt d'Engel pour les travaux de Davidson s'explique aisément : Davidson a montré que des causes peuvent être des raisons, dans une forme de mécanisme qui s'abstienne de réduire les raisons à des causes. Comme on le sait, Davidson affirme que ces deux régimes peuvent se superposer sans relation nomique entre eux. On aurait là un cas de contact entre les mondes 2 et 3 : sans pour autant s'identifier les unes aux autres, causes et raisons sont dépendantes les unes des autres. De la même façon, Engel s'est intéressé aux situations dans lesquelles des considérations portant sur les causes d'une croyance ont une incidence sur la justification de la croyance. Le problème est l'absence de systématisme de ce contact entre nature et normes<sup>42</sup>, dont Davidson a justement établi la théorie. Comment les causes deviennent-elles des raisons ? Comment les raisons se constituent-elles dans un environnement causal ? C'est ce dont la philosophie peine à rendre compte. Engel, comme Davidson, pense qu'un état mental est un état interne, identique à des événements physiques ou à des dispositions, descriptibles par le (neuro)psychologue, mais que son contenu ne peut pas être décrit indépendamment de ses causes externes. On pourrait donc, tout en défendant l'externalisme des significations et des contenus normatifs, tenter de comprendre de manière scientifique

42 Cf. J. Dokic, « Review of *Philosophie et Psychologie* by Pascal Engel », art. cit. : « Engel objects specifically to Davidson's tendency of conceiving the two levels of explanation – causal and normative – as being almost autonomous. Once again, there are systematic and necessary connections between these two levels, which is the task of a “well-understood” psychology to study, though they are not sufficient to reduce rational norms to psychological facts. »

ce qui justifie les propositions que nous prétendons connaître. Deux approches naturalistes majeures s'offrent alors, destinées à élucider la manière dont nos organes connaissent le monde extérieur en décrivant les processus causaux qui les gouvernent. La première est l'enquête scientifique, par exemple physiologique, inspirée par la réduction quinienne de la philosophie à la science et la constitution d'une ontologie fondée sur un critère de quantification dans une théorie. La deuxième est la position fiabiliste quant à la justification, qui en tant que théorie externaliste explique une notion normative comme la justification en termes de processus causaux. Pourtant, aucune de ces deux options n'est choisie par Engel<sup>43</sup>.

Le naturalisme psychologisant d'Engel devrait assez naturellement conduire à une thèse psychophysique sur le rapport entre le corps et l'esprit. On aura compris qu'Engel n'est pas enclin à réduire l'esprit à ce qu'il n'est pas, la matière. Il s'oppose donc à l'éliminativisme de la psychologie populaire qui identifie purement et simplement la pensée au fonctionnement du cerveau. Mais force est de reconnaître le rôle de celui-ci dans la production de la pensée : « Si l'on veut maintenir la place de l'esprit dans la nature, le cerveau doit avoir un pouvoir causal. Il n'est peut-être pas le seul pilote du navire de l'esprit, mais c'est sur son navire que nous sommes embarqués. »<sup>44</sup> Si l'on perd de vue cette contrainte, l'esprit devient un être surnaturel coupé de toute causalité physique. C'est entre ces deux écueils, réduction physicaliste et autonomisation surnaturelle, que doit naviguer le naturalisme minimalement normatif. C'est pourquoi Engel est cette fois critique de Davidson : dans le fonctionnalisme de ce dernier, la causalité est perdue. Le fonctionnalisme est un physicalisme faible, non réductionniste, diagnostique Engel, car s'il admet que tout événement mental est un événement physique, il n'admet pas que tout type d'événement mental soit un unique type d'événement physique. Il y a identité des occurrences, mais pas de lois psychophysiques à un niveau de généralité supérieur. Le problème du fonctionnalisme de Davidson survient donc dès lors qu'il soutient que les événements neuronaux qui instancient des lois fonctionnelles sont des occurrences disjointes. En résumé, ou bien l'identité du cerveau et de l'esprit est trop forte quand elle implique l'éliminativisme, ou bien elle est trop faible quand elle ne l'implique pas.

Un autre problème lié au fonctionnalisme est qu'il est, par définition, relativement indifférent à la base matérielle de la pensée. Mais peut-on s'abstraire totalement de cette base ? La variation dans le substrat ne finit-elle pas par changer la nature de l'objet dont

---

43 « Le non-lieu de l'esprit ? », *Revue Philosophique de la France et de l'étranger*, 4, 1997, p. 447-459.

44 « Le cerveau est-il le pilote du navire de l'esprit ? », art. cit., p. 687-688.

il est question ? Plus récemment, la notion de survenance s'est substituée à un fonctionnalisme tombé en désuétude. Engel semble se l'approprier pour autant qu'elle exprime l'idée que les normes et valeurs épistémiques émergent à partir des faits naturels, sans toutefois rendre ces normes et valeurs relatives. Mais le détail de la survenance n'est pas toujours clairement élucidé. On la caractérise généralement comme la réalisation d'une propriété fonctionnelle lorsqu'est réalisée une disjonction d'événements physiques. Ainsi, la douleur survient sur des disjonctions d'événements neuronaux. Mais comment est-il possible que ces événements n'aient aucun rapport entre eux ? Peut-on admettre qu'un gène ait des propriétés causales dans son expression phénotypique (au niveau supérieur) sans que les configurations moléculaires qui les sous-tendent (au niveau inférieur) soient au moins fortement unifiées ? Pour les partisans de la survenance, le rôle causal des propriétés psychologiques (dotées de caractères fonctionnels) est réalisé dans des configurations causales neuronales qui tombent elles-mêmes sous des types. Cela revient à admettre au moins un réductionnisme des propriétés au sein de chaque type. Il se peut que la relation entre réalisation physiologique et capacités mentales soit même plus étroite. On ne peut pas exclure que les conditions empiriques de la pensée soient nécessaires plutôt que contingentes, c'est-à-dire que l'enquête causale sur le mental nous renseigne sur la nature de l'esprit en lui-même. « Il y a là une volonté de régler *a priori* le statut d'une enquête scientifique » chez les fonctionnalistes, les émergentistes et les partisans de la multiréalisabilité<sup>45</sup>. Ces difficultés donnent à penser que le projet de naturalisme minimal devrait inclure une enquête métaphysique sur le cerveau, s'il est vrai qu'il « est devenu l'organe métaphysique par excellence. »<sup>46</sup> Mais une telle enquête semble faire défaut dans l'œuvre d'Engel.

## **5. « Revenons à Peirce »**

Il serait trop facile de reprocher à Engel ne pas avoir trouvé la solution définitive à l'un des grands problèmes de la philosophie, celui de l'articulation de la pensée logique et de la mentalité concrète, de la rationalité immuable et de notre semi-irrationalité défectueuse, des lois de l'esprit et du fonctionnement de la pensée. Ses écrits ont levé le voile sur tel ou tel aspect de ce problème majeur, et contribué à clarifier beaucoup de confusions latentes. Que manquerait-il, sinon pour proposer un système général d'interpréta-

---

45 « Le non-lieu de l'esprit ? », art. cit., p. 455.

46 « Le cerveau est-il le pilote du navire de l'esprit ? », art. cit., p. 688.

tion, du moins pour tenter d'unifier les différents angles d'étude d'Engel ? Laissons-nous guider par un maître en l'art de la synthèse, et comme y invite Engel, revenons à Peirce...

« Revenons à Peirce. Il comparait la normativité des règles logiques à la normativité des règles morales, et celle de ces dernières à la normativité de certaines conduites. Il envisageait que les normes logiques, comme celles de la conduite, soient le produit de certaines habitudes mentales ou dispositions, elles-mêmes produites par l'évolution. En ce sens, nos croyances logiques, c'est-à-dire nos croyances du second-ordre au sujet de nos croyances – nos "leading principles" – peuvent bien être le produit de l'évolution, et provenir des sentiments d'approbation que nous éprouvons à la suite d'une longue histoire interactive avec nos semblables (qui les ont approuvées). Mais si cette capacité générale à avoir des systèmes référentiels et à les approuver (à les considérer comme des normes) a évolué, il ne s'ensuit pas que le contenu des règles inférentielles elles-mêmes soit dérivable d'une histoire évolutionniste. À partir du moment où ces règles énoncent certains idéaux de pensée et d'action, leur origine devient opaque, et c'est cette opacité même qui est le signe de leur normativité et leur rationalité. »<sup>47</sup>

Engel distingue nos croyances (que chaque agent essaie de rendre aussi rationnelles que possible), les croyances de second-ordre au sujet de la logicité de ces croyances (sur la façon dont il faut penser pour rendre les croyances aussi rationnelles que possible), et la logicité ou la rationalité elle-même. Cela lui permet de séparer un évolutionnisme acceptable, celui des croyances de second-ordre, et une évolution improbable et que rien ne justifie, celle de la rationalité. De celle-ci, donc des normes, il n'y aurait rien à dire. C'est pécher un peu par obstruction, en barrant la route de l'enquête. Un des grands principes du pragmatisme enjoint en effet de ne jamais accepter d'explication qui mette fin à toute possibilité ultérieure d'approfondir la compréhension. Or l'une des meilleures explications renvoyant toujours à un au-delà de l'explication est l'évolution ; d'où sa faveur chez Peirce, malgré un goût pour le fixisme des normes qui l'oppose (comme Benda) à la lignée Boutroux-Bergson-James. Comment maintenir la fixité du cap sans rejeter les normes dans une « opacité » interdisant tout progrès de la connaissance, et compromettant ainsi la réalisation du projet de naturalisme minimal ?

Peut-être est-il requis de suppléer l'épistémologie avec une théorie plus générale de ce qu'est l'homme, voire de la place de l'homme dans la nature. On sait qu'il faut avoir

---

47 « Normes logiques et évolution », art. cit. p. 219.

l'épistémologie de sa métaphysique, mais ne faut-il pas aussi la métaphysique de son épistémologie ? En somme, même modeste, un naturalisme devrait avant tout proposer une théorie de la nature. Le minimalisme d'Engel se ferait minimalisme *a minima ad majorem*, partant du plus petit pour rejoindre finalement la perspective cosmique dont rêve la marquise. L'exigence d'une fondation ontologique du naturalisme ne fait que reprendre le souhait d'Engel lui-même lorsqu'il s'étonne qu'on puisse proposer un naturalisme dont la nature soit exclue<sup>48</sup>. Afin de ne pas « rendre simplement *sur-naturel* notre pouvoir de créer des normes »<sup>49</sup>, il faudrait expliquer ce qu'est cet homme à la fois biologique et créateur d'un espace de raisons. Caractériser l'homme et la nature permettrait de préciser le type de naturalisme qui est celui d'Engel (ontologique, épistémologique, conceptuel, descriptif, constructiviste...).

Cette demande est exorbitante. C'est pourquoi, quitte à revenir à Peirce, on pourrait s'inspirer d'un autre de ses visages. Peirce n'est pas seulement le philosophe qui a posé l'absoluité des idéaux esthétiques, éthiques et logiques, et la nécessité d'une étude scientifique des normes dégagant notamment leurs relations de subordination. Il est aussi le logicien antipsychologiste qui soutient néanmoins que la logique « représente quelque chose » de la psychologie des agents, que la pensée logique « repose sur des vérités psychologiques » ou que la possibilité de la logique repose sur des faits de la psychologie. Pour Peirce, les lois psychophysiques permettent de mieux connaître la logique théorique. Pire : les concepts essentiels de la logique formelle correspondent aux trois fonctions fondamentales des nerfs ; l'*a priori* des philosophes n'est rien d'autre que de l'inné et puise sa source dans la conscience ; les inférences sont des associations causées par une irritation des ganglions nerveux... Engel souligne parfois lui-même cette ambivalence dans le texte peircien :

« Peirce nie, contre les psychologues, que la logique doive constamment faire référence à la nature humaine ; mais il nie aussi, contre les antipsychologues, que la logique ne doive pas y faire référence *du tout*. C'est pourquoi on trouve chez lui aussi bien des textes qui vont dans le sens de la thèse antipsychologiste radicale que des textes qui fleurent le psychologisme. »<sup>50</sup>

Comment peut-on affirmer que les réflexes sont des syllogismes, que les catégories métaphysiques dépendent de faits anthropologiques, que le raisonnement est une sorte

---

48 « Le naturalisme sans la nature », *Le Débat*, 152, novembre-décembre 2008.

49 *Philosophie et psychologie, op. cit.*

50 *Idem*, p. 429.

d'instinct ? C'est l'aboutissement d'une théorie complète de l'homme et de la nature, d'une métaphysique évolutionniste tentant de rendre compte de l'émergence des normes dans la nature. Là n'est pas le lieu de l'exposer ni de la discuter<sup>51</sup>. Mais peut-être la voie peircienne nous indique-t-elle qu'un naturalisme cohérent ne saurait faire l'économie d'une théorie complète de la nature et de la place de l'homme dans l'univers.

Qui trop embrasse mal étreint ; abondance de biens nuit ; le bonheur est dans le peu<sup>52</sup> : autant de devises qui pourraient satisfaire le minimalisme engélien. Car le naturalisme minimalement normatif ne constitue qu'un versant d'une approche articulée de bout en bout, structurée autour du concept minimal de vérité, de la thèse du « réalisme minimal » et d'un « holisme minimal ». L'acceptation d'une vérité minimale invite à renouer avec les saines platitudes de notre usage ordinaire du concept sans aller jusqu'à sa déflation : le prédicat « vrai » est plus qu'une tape d'encouragement sur le dos des propositions. Le réalisme minimal revendiqué par Engel désigne une position d'inspiration davidsonienne sur le rapport entre vérité et assertion, mais amendée en fonction des objections de Dummett, Wright et Peacocke en particulier<sup>53</sup>. Le holisme minimal ouvre un passage intermédiaire entre le holisme méthodologique quinien et la thèse davidsonienne selon laquelle l'interprétation correcte d'un énoncé existe. Toutefois, on a essayé de montrer que le minimalisme d'Engel, tout cohérent qu'il soit, pose la question de la valeur de l'humilité en philosophie<sup>54</sup>. La vertu de modestie, et la lutte contre la fausse modestie<sup>55</sup>, constituent-elles une limite lorsqu'il s'agit de connaissance ? S'il s'agit d'un minimalisme *a minima*, c'est qu'il est voué à se développer *ad majorem*, au nom d'une requête et d'une enquête plus élevées. On peut à ce titre regretter qu'Engel ne se soit pas doté de la métaphysique de son épistémologie. D'où peut-être, plus récemment, les am-

---

51 Cf. C. Tiercelin, « Peirce on Norms, Evolution and Knowledge », *Transactions of the C. S. Peirce Society* 33(1), 1997, p. 35-58. Je me permets aussi de renvoyer au livre issu de ma thèse *Peirce ou l'invention de l'épistémologie*, Paris, Vrin, 2020.

52 Cf. F. Jay, *The Joy of Less*, Chronicle Books, 2010, traduction française *Le Bonheur est dans le peu*, Éditions First, 2016.

53 Cf. C. Panaccio, « La vérité regonflée ? Réflexions sur le réalisme minimal de Pascal Engel », *Liber amicorum Pascal Engel*, Université de Genève, 2014, p. 34-47. L'auteur met le doigt sur une difficulté analogue à celle qui est soulevée dans le présent article : le développement du minimalisme appelle une « majoration » qui est par définition incompatible avec le minimalisme en question. « Le problème que je soulèverai, autant le dire tout de suite, est qu'il est bien difficile à la notion de vérité de rester mince une fois qu'elle est regonflée ! » (p. 37)

54 On pourra comparer le minimalisme au « Plaidoyer pour l'audace en métaphysique » (« In defense of metaphysical boldness ») de Claudine Tiercelin et sa critique de la « Metaphysical humility » aussi bien kantienne que lewisienne.

55 Cf. P. Engel, « The False Modesty of the Identity Theory of Truth », *International Journal of Philosophical Studies* 9, 4, 2001, p. 441-458.

bitions plus vastes – et franchement métaphysiques dans l'*Épistémologie pour une mar-*  
*quise* – d'une œuvre qui n'a pas fini de s'amplifier.